



HAL
open science

Eurodéputés et représentation des territoires

Willy Beauvallet, Sébastien Michon

► **To cite this version:**

Willy Beauvallet, Sébastien Michon. Eurodéputés et représentation des territoires. 2008. halshs-00285998

HAL Id: halshs-00285998

<https://shs.hal.science/halshs-00285998>

Preprint submitted on 6 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eurodéputés et représentation des territoires

Willy Beauvallet (GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg), Sébastien Michon (Cress, Université Marc Bloch Strasbourg, GSPE-PRISME, IEP de Strasbourg)

L'accélération du processus d'intégration européenne depuis la fin des années 1980 a contribué à faire émerger un espace de gouvernance caractérisé par des modes opératoires spécifiques (Mény, Muller, Quermonne, 1995). Le Parlement européen (PE) est l'un des principaux bénéficiaires des traités qui se sont succédés à partir des années 1980. L'Acte Unique Européen (1986), le Traité sur l'Union Européenne (1991) puis le traité d'Amsterdam (1997) étendent en effet ses domaines d'action et créent de nouvelles procédures qui instituent un espace de négociation plus complexe entre le Parlement, la Commission et le Conseil. Le PE se voit alors attribuer pour un certain nombre de secteurs communautaires un véritable statut de co-législateur dont les eurodéputés ont intégré les possibilités (Kreppel, 2002 ; Shackleton, 2000).

Depuis plusieurs années, divers travaux renouvellent et approfondissent la connaissance des logiques du fonctionnement et de l'institutionnalisation du PE en se focalisant sur les pratiques d'assemblée (parmi l'abondante littérature, notamment : Costa, 2001 ; Hix, Lord, 1997). L'analyse des pratiques représentatives et des liens qui s'établissent entre l'espace politique européen et les espaces politiques locaux est une dimension relativement nouvelle de ce champ d'étude (Costa, 2002 ; Costa, Navarro, 2003 ; Beauvallet, 2003). De fait, l'analyse des eurodéputés reste trop fréquemment marquée par l'idée que ces derniers sont isolés, coupés des territoires, et distants des électeurs. Ces considérations se fondent certes sur des éléments objectifs tels que le caractère excentré des institutions de Bruxelles et Strasbourg, le mode de scrutin ou les forts taux d'abstention aux élections européennes. Néanmoins, une vue trop aérienne de l'espace politique européen (Smith, 1999) conduit à négliger les pratiques concrètes des élus, et en particulier les liens qu'ils construisent entre les niveaux européen et territoriaux, dont les multiples allers et retours en circonscription ou le recrutement d'assistants spécialement positionnés au local forment autant d'indicateurs.

L'intérêt d'une sociologie localisée des phénomènes d'europanisation mais aussi de la territorialisation de l'Union européenne (Pasquier, Weisben, 2004) est d'illustrer la façon dont l'émergence d'un espace politique européen s'opère dans une reconfiguration des liens entre Europe et territoires politiques¹. Ces processus d'intégration des niveaux européens et territoriaux sont assurés par un ensemble d'acteurs, dont les eurodéputés eux-mêmes. Le métier politique européen peut alors être appréhendé à travers le rôle « d'intermédiaire » (Nay, Smith, 2002). On peut ainsi considérer les eurodéputés comme des acteurs dotés d'aptitudes à intervenir dans plusieurs arènes dont les règles, les procédures, les savoirs et les représentations sont parfois éloignés les uns des autres. Attestant d'une capacité à se poser en relais entre ces espaces, l'exercice du métier politique suppose alors la maîtrise d'une pluralité de rôles. Comme dans d'autres assemblées politiques, les intermédiaires recourent à deux registres complémentaires : d'une part « un travail de courtage visant à faciliter un échange intéressé (Nay, 2002, 50) » entre des acteurs n'ayant pas un accès direct aux institutions européennes et l'espace politique européen, d'autre part « un travail de traduction des normes et des enjeux de l'action publique (Nay, 2002, 50) » du niveau européen vers les territoires politiques.

¹ Le « territoire politique » fait ici référence à une notion plurielle qui ne se confond pas entièrement avec les entités politico administratives telles que la région, la commune ou le département, mais considère « l'ensemble des lieux où l'élu mobilise des ressources et obtient des soutiens pour exercer son activité politique. » (Nay, 2002, 49).

En ce sens, cette contribution souhaite interroger, à travers l'étude de leurs pratiques, les effets du multipositionnement des eurodéputés. Un retour sur leur trajectoire et leurs mandats montre en effet qu'ils occupent ou ont occupé des positions très diverses (Corbett, Jacobs, Shackleton, 2000), ce qui constitue non seulement un principe de régulation (Crozier, Thoenig, 1975) mais aussi un indice des intérêts politiques entretenus dans différents espaces politiques locaux. Par exemple en 1996, parmi les députés des groupes PSE (parti socialiste européen) et PPE (parti populaire européen), 42% et 30,8% ont occupé des positions politiques au niveau local ou régional (Hix, Lord, 1997, 84). De ce point de vue, les caractéristiques des eurodéputés français (sur la cinquième législature, plus de la moitié des eurodéputés français cumulent le mandat européen avec un mandat local) incitent à focaliser l'attention sur ce groupe, d'autant plus que ce choix facilite le contrôle des différences nationales d'organisation et de la structure des systèmes politiques. L'usage de cet indicateur ne signifie pas pour autant que seuls les eurodéputés qui cumulent le mandat européen avec un mandat local endossent le rôle d'intermédiaire ; il est employé ici dans un but heuristique.

Nous voudrions montrer, à travers l'exemple français, que les eurodéputés sont amenés, de multiples manières, à créer des liens entre l'espace européen et les territoires politiques, à se positionner comme des « intermédiaires » entre ces différents niveaux. Intéressés au renforcement de leurs ressources politiques, notamment pour consolider leur position européenne, ils participent à l'emboîtement des échelons locaux et européens et à la création d'espaces transversaux sur lesquels s'échangent des biens politiques européanisés à destination d'un public plus ou moins spécifique. Le développement et l'institutionnalisation de ces pratiques font que les eurodéputés apparaissent de plus en plus comme des acteurs en tant que tels des processus d'intégration des espaces locaux et européens. Le travail quotidien qu'ils mettent en œuvre entre ces deux espaces, appréhendés dans leurs dimensions multiples, doit se comprendre à partir de deux dimensions au moins. D'une part, l'implantation locale structure les pratiques politiques des eurodéputés français, très largement multipositionnés, c'est-à-dire situés à la jonction de plusieurs niveaux politiques (européen, national, et local). D'autre part, l'interpénétration des niveaux locaux et européens se donne à voir dans la mise en œuvre des pratiques quotidiennes des acteurs, constituant ainsi une dimension du métier politique européen où se superposent des flux de transactions ascendants (des territoires vers l'Europe) et descendants (de l'Europe vers les territoires)².

Après avoir abordé, le territoire en tant que dimension structurante de l'espace parlementaire européen (I), nous détaillerons les pratiques d'assemblée (II) ainsi qu'un ensemble de pratiques notabiliaires (III).

Le territoire : une dimension structurante de l'espace des eurodéputés français

La sensibilité des eurodéputés aux intérêts, problématiques ou demandes liés à un territoire s'explique non seulement par leur positionnement au sein de diverses arènes institutionnelles, mais également par leur dépendance vis-à-vis de leur organisation politique et de leaders politiques locaux.

L'implantation locale est une des caractéristiques du recrutement politique des eurodéputés français. Certes le cumul des positions parlementaires européennes et nationales a progressivement disparu et le cumul du mandat européen avec d'autres mandats s'est modifié en 20 ans (cf. la loi limitant le cumul), toutefois les députés européens demeurent des acteurs très largement implantés au niveau local. La détention d'un mandat local est en ce sens un indicateur relativement précis. Entre 1979 et 2004, 68,5% des eurodéputés élus en

² Cette contribution s'appuie sur des données issues d'enquêtes quantitatives et qualitatives. L'échantillon étudié prend en compte la quasi-totalité des députés français élus entre 1979 et 2004, soit 373 individus pour lesquels leurs expériences politiques passées ont été systématiquement recensées. Ce matériau est complété par plusieurs dizaines d'entretiens réalisés entre 1998 et 2005 avec des députés et leurs collaborateurs.

France ont déjà eu un mandat local – les pourcentages variant entre 62% et 76% suivant les législatures – que ce soit conseiller régional, conseiller général, maire ou conseiller municipal (cf. tableau 1).

Tableau 1: Mandats et fonctions exercés par les députés avant ou à leur entrée au Parlement sur les cinq premières législatures (1979-2004) (source : enquête n=373)

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Député	45%	43%	31%	29%	19%
Sénateur	10%	16%	4%	2%	3%
Conseiller régional	26%	25%	37%	48%	45%
Conseiller général	35%	41%	19%	25%	23%
Maire	33%	31%	19%	22%	17%
Conseiller municipal	23%	35%	36%	44%	45%

Lire : 44% des députés européens de la sixième législature sont ou ont été conseillers municipaux

Cette implantation territoriale est entretenue en cours de mandat, ne serait-ce que parce qu'une partie des eurodéputés conserve lors de leur passage au PE, un voire plusieurs mandats locaux : quelle que soit la législature, au moins six parlementaires sur dix sont en même temps élus par ailleurs, les proportions variant entre 59% sur la cinquième législature et 77% sur la quatrième (cf. tableau 2). A ces positions s'ajoutent les responsabilités que nombre d'élus occupent au niveau des partis politiques locaux, les candidatures à des élections législatives, régionales, départementales ou municipales, ainsi que les délégations qu'ils assurent dans différentes structures annexes (syndicats intercommunaux, conseil d'administration de lycées ou collèges gérés par les conseils régionaux et généraux, etc.).

Tableau 2 : Cumul du mandat européen avec d'autres mandats sur les cinq premières législatures (1979-2004) (source : enquête n=373)

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Au moins un mandat local ou national ³	66%	74%	69%	77%	59%
Conseiller régional	16%	26%	36%	33%	24%
Conseiller général	23%	31%	8%	15%	13%
Maire	32%	24%	15%	20%	13%
Conseiller municipal	22%	32%	27%	37%	27%

Lire : 22% des députés européens de la première législature cumulaient un mandat de conseiller municipal

Majoritairement pourvus en ressources politiques locales, les eurodéputés français – des députés « euro-régionaux » (Kauppi, 1995) – ne sont pas pour autant dotés des plus légitimes d'entre elles. Au regard de la structure de leur capital politique, ils occupent davantage des positions secondaires dans les espaces politiques locaux et nationaux. A mesure que l'on avance dans le temps, ils présentent moins fréquemment une expérience de parlementaire à l'Assemblée nationale (45% au cours de la première législature contre 19% au cours de la cinquième), de maire (33% contre 17%) ou de conseiller général (35% contre 23%) (cf. tableau 1) – c'est-à-dire des mandats attribués sur la base d'un scrutin uninominal (conseiller général, député) ou fortement personnalisés (maire). Ces mandats témoignent de la détention d'un capital politique personnel qui confère aux élus une certaine autonomie. En revanche ils ont plus souvent été conseiller municipal sans la fonction de maire (23% au cours de la première législature contre 45% pour la cinquième) ou conseiller régional (26% contre

³ Le cumul du mandat européen avec un autre mandat parlementaire était possible jusqu'en 2000. Le passage de la loi a d'ailleurs eu comme conséquences quelques démissions de parlementaires préférant l'Assemblée nationale.

45%) – c'est-à-dire des mandats périphériques dont l'attribution est, comme le mandat européen, fortement dépendante des organisations et des leaders politiques locaux.

Si ces acteurs parviennent à accéder au PE, ce n'est pas tant en raison de leurs mandats locaux – les seuls mandats de conseiller régional ou municipal ne suffisent pas en tant que tels pour y accéder – que d'un investissement au sein du parti politique et de leur proximité avec de grands leaders locaux. L'éligibilité des députés tient en grande partie à la combinaison d'une implantation territoriale dont rendent compte les mandats locaux qu'ils détiennent ou ont détenu, d'un positionnement au sein de réseaux politiques locaux, et des liens d'allégeance à des leaders politiques. Avec le mode de scrutin aux européennes – proportionnel par liste dans le cadre d'une circonscription nationale unique ou de grandes circonscriptions régionales – les états majors des organisations politiques nationales contrôlent l'accès aux listes, et les leaders politiques territoriaux, placés au centre de l'organisation politique nationale, imposent les candidatures d'élus locaux qui leur sont attachés (voir par exemple la fidélité de D. Vlasto (PPE/UMP) à J.-C. Gaudin, maire de Marseille et numéro deux de l'UMP, ou celle d'M.-H. Gillig (PSE/PS) à C. Trautmann, ex-maire socialiste de Strasbourg).

Soucieux de leur implantation, de leur réélection ou de la préservation de leur position au local, ces eurodéputés s'attachent au PE à faire valoir les réseaux politiques dont ils dépendent. Le positionnement local d'une fraction importante d'entre eux correspond ainsi à un investissement politique sur un territoire d'attache. La régionalisation du mode de scrutin intervenue en France à partir des élections de juin 2004 ne peut qu'accentuer « le souci » des électeurs identifiés sur une base territoriale plus ou moins large selon les cas. La position des eurodéputés à la jonction de plusieurs niveaux institutionnels et territoriaux ne renvoie donc pas à une simple dimension statique. Elle structure les pratiques quotidiennes des acteurs et les façons de concevoir l'ensemble de leur action politique, y compris leur travail parlementaire. Dans un mouvement de balancier, les activités concrètes qu'ils mettent en œuvre localement renvoient inmanquablement à leur statut européen tandis que comme membre du PE, leurs pratiques ne peuvent complètement être intelligibles en dehors d'une prise en compte de leurs investissements parallèles dans d'autres structures institutionnelles, et des intérêts qu'ils y entretiennent. C'est aussi parce qu'ils apparaissent localement comme des acteurs dépendants et périphériques que les députés européens sont amenés à mettre en place des stratégies entrepreneuriales pour tenter de renforcer leur capital politique et leurs positions dans le champ politique. Bien que la probabilité des acteurs à entrer dans ce rôle d'intermédiaire est différemment distribuée et varie en fonction des profils et des intérêts propres de chacun, la plupart des eurodéputés sont amenés à un moment ou un autre à l'endosser.

Penser localement et agir (globalement) au niveau européen

Le premier versant du rôle d'intermédiaire renvoie aux pratiques d'assemblée développées par les acteurs. Cette logique ascendante désigne le travail de courtage qui consiste à faire valoir au niveau européen les intérêts territoriaux, à intercéder en faveur d'acteurs locaux, et à tenter d'inscrire sur l'agenda européen des problématiques localisées.

En endossant le rôle de porte-parole d'une ville, d'un département ou d'une région entière, les députés adoptent au sein de l'assemblée européenne des postures en représentation qui dépassent les simples prises de parole en séance plénière où cette appartenance locale peut être mise en scène. Pour ce faire, ils inscrivent et traduisent un ensemble de problématiques locales dans les cadres institutionnels et politiques européens. La prise de ce rôle transparaît de prime abord dans les modes de présentation de soi qu'ils sont amenés à mettre en œuvre. Les propos des députés font souvent état de liens quasi-charnels avec leur région, notamment au moyen d'un vocabulaire combatif pour désigner leur action, comme l'énoncent plusieurs

enquêtés : « je me bats pour ma région ». La défense des intérêts des territoires politique s'inscrit ensuite dans les commissions parlementaires connectées avec des enjeux locaux, qu'il s'agisse par exemple des commissions Agriculture et développement rural, Pêche, Industrie, commerce extérieur, recherche et énergie, ou encore Politiques régionales, transports, tourisme. Le choix de ces commissions représente souvent pour les parlementaires un enjeu central à leur entrée au PE.

Puisqu'il n'est pas toujours évident d'accéder à la commission souhaitée, notamment pour ceux entrés au PE en cours de législature suite à une démission, un moyen alternatif d'inscrire son action par rapport à leur territoire consiste à s'engager dans des structures parallèles ou complémentaires qui permettent de formaliser un réseau de contacts à la fois transnational et trans-politique tels que les intergroupes. Dans le but d'initier des synergies en faveur d'intérêts appréhendés sur une base territoriale, une partie de ces intergroupes rassemble des députés issus de diverses nationalités et groupes politiques mais animés par des préoccupations communes reliées à des problématiques sectorielles particulièrement saillantes dans un ensemble de régions d'Europe, tels que : Arc-Atlantique, Viticulture ou Aérospatiale. Par exemple, J.-P. Bébéar (élu entre 1997 et 1999 puis entre 2001 et 2004), conseiller régional d'Aquitaine et adjoint au maire de Bordeaux, candidat aux élections sénatoriales, s'est attaché à développer l'intergroupe viticulture. Membre d'une commission parlementaire (Budget) détachée de toute référence possible à la région à partir de laquelle est construite son identité politique, cet intergroupe lui a permis de consacrer une part de son activité parlementaire à un secteur économique et sociale de première importance au niveau de son territoire politique (la région de Bordeaux). Il explique ainsi avoir obtenu plusieurs victoires politiques dans « l'intérêt de la viticulture », ce type de structures permettant, il est vrai, de faciliter l'accès des groupes d'intérêt à l'espace politique européen (Costa, 2001).

La position d'intermédiaire amène quotidiennement les parlementaires à effectuer une véritable veille sur les questions et les événements d'actualité susceptibles de constituer des fenêtres d'opportunités et d'entrer en concordance avec les intérêts de leur territoire d'attache. Les eurodéputés s'en saisissent en interpellant les institutions européennes, afin de les enjoindre à agir d'une manière ou d'une autre. Ce travail spécifique s'effectue par des questions écrites posées, sans restriction, aux membres du Conseil ou de la Commission, par un dépôt systématique d'amendements sur tous les projets touchant de près ou de loin leur territoire (Costa, 2002, 202), par la prise de rapport parlementaires, ou encore par les démarches visant au vote d'une résolution d'urgence ou d'initiative. L'exemple de F. Striby, élu au PE entre 1994 et 1999, membre du groupe souverainiste, maire d'une petite ville du sud de l'Alsace et conseiller général du Haut-Rhin l'illustre particulièrement bien. Dès son élection, il a centré ses activités parlementaires sur toutes les questions susceptibles d'intéresser sa « terre politique », c'est-à-dire le sud de l'Alsace : questions frontalières, fiscales par rapport au statut des frontaliers, ou environnementales relatives aux viticulteurs et aux pisciculteurs. Sur le plan environnemental, il a mis en avant son action auprès de la Commission européenne pour l'augmentation des quotas d'abattage des cormorans en Alsace afin de pallier à leur accroissement qui pénalise les pisciculteurs. Au sein de sa commission parlementaire (Pétitions), il n'a relevé que les pétitions relatives à sa région ou aux questions frontalières, éliminant d'entrée tous les dossiers sans lien apparent avec ces critères locaux. Membre de la délégation pour les relations avec la Suisse, dont il devient le vice-président en 1997, il s'est particulièrement consacré à la question des transfrontaliers, véritable enjeu en Alsace (Hamann, 2003).

C'est donc souvent en fonction d'un ensemble de problématiques identifiées localement que les députés européens se positionnent au sein du PE. Ils sont d'autant plus conduits à le faire que leurs ressources politiques reposent avant tout sur leur implantation locale. Le choix de ces thématiques s'effectue alors sur des dimensions croisées : agenda et actualité

proprement européenne, questions et intérêts locaux particulièrement saillants (la viticulture, l'aérospatiale, les reconversions industrielles, etc.), agenda politique national, local ou international (l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001, ou le naufrage du cargo Prestige au large de la Galice en novembre 2002), et positions ou fonctions déjà exercées dans d'autres arènes institutionnelles (maire, conseiller régional, etc.). Or, ces postures de porte-parole agissent sur les modalités de structuration politique de l'espace parlementaire. Comme dans toute assemblée, les votes sont déterminés à partir des différentes contradictions qui surviennent entre leurs intérêts territoriaux et leurs obligations liées à l'appartenance à un groupe politique. Mais au sein de l'assemblée européenne faiblement intégrée et très hétérogène aussi bien culturellement que politiquement – en juin 2004, le Parlement européen rassemble des députés issus de 25 nationalités représentant plus de 150 partis politiques différents –, la capacité des groupes politiques à imposer une stricte discipline de vote est limitée. Le « chantage à la réélection » ne forme pas un moyen de pression utilisable par les présidents de groupes. Dès que des intérêts territoriaux sont en jeu lors de l'adoption de normes, la discipline de vote au sein des groupes apparaît plus faible que pour les votes sur des problématiques plus politiques, les groupes étant prioritairement fondés sur des proximités idéologiques et politiques (Attinà, 1990). Que l'on considère le cas de l'agriculture, de la pêche ou des modalités d'attribution des fonds structurels, la défense des intérêts du territoire d'attache des députés peut s'imposer sur les directives de votes émises au sein des groupes.

A ce premier versant du rôle d'intermédiaire, consistant à importer, défendre ou faire valoir au sein de l'arène européenne des intérêts territoriaux, correspond un second versant de ce rôle, consistant à traduire et à réinvestir au niveau territorial la position et les problématiques européennes.

Penser européen et agir localement

La logique descendante désigne les tentatives de rendre visible et concret au local les activités européennes dans lesquelles les eurodéputés sont engagés. Les pratiques « notabiliaires » auxquelles ils recourent consistent à valoriser les relations de proximité. Au niveau local, le courtage implique un travail continu de connaissance des enjeux, des dossiers, des acteurs et plus largement des configurations propres aux territoires concernés. Plus que les électeurs eux-mêmes, trois ensembles d'acteurs constituent le public cible des élus européens en ce qui concerne leurs activités en représentation : les réseaux politiques et partisans locaux (en particulier les leaders dont ils dépendent), les représentants d'intérêts qui s'expriment au niveau local (par exemple les agriculteurs ou les associations écologistes locales) ainsi que les élus locaux. Ces soutiens potentiels font l'objet, comme pour d'autres mandats, d'attentions privilégiées (Abélès, 1990 ; Briquet, 1997 ; Phélippeau, 2002). C'est à eux que sont principalement destinées les publications régulières, ce sont eux que les députés invitent régulièrement à Strasbourg, ce sont eux aussi auprès de qui les députés cherchent à développer une présence régulière sous des formes diverses (organisation de colloques, réunions d'explication sur l'Europe, réunions d'informations sur des politiques sectorielles telles que la politique agricole commune ou les fonds structurels). Dans ce cadre, les sentiments d'incompréhension et d'opacité de l'Europe peuvent devenir des atouts pour les députés qui, en maîtrisant une zone d'incertitude, sont susceptibles d'apparaître comme des spécialistes et des intermédiaires incontournables des questions européennes. Pour tenir cette position, les eurodéputés doivent identifier les attentes, recevoir les demandes mais aussi les construire, les susciter, les suggérer. Cette connaissance du terrain renvoie alors aux propriétés antérieures des élus, aux positions qu'ils détiennent simultanément (le fait d'être élu local et européen) tout autant qu'aux réseaux politiques et sociaux qu'ils sont en mesure de mobiliser localement. Cet investissement, conséquent en temps, peut notamment

s'effectuer lors de la semaine consacrée par l'institution elle-même au travail en circonscription, c'est-à-dire toutes les quatre semaines, mais aussi de manière hebdomadaire – la plupart des eurodéputés faisant des allers et retours chaque semaine en circonscription et une majorité d'entre eux ne restant à Bruxelles ou à Strasbourg que deux à trois jours voire quelques heures. Deux types de pratiques sont particulièrement mis en œuvre, en lien d'une part avec la communication et d'autre part avec une présence physique sur le terrain.

Agir au niveau local, c'est tout d'abord assurer un travail quotidien de médiatisation des problématiques et des politiques publiques européennes auxquelles les acteurs sont amenés à s'identifier. Cet aspect apparaît très clairement lorsqu'on étudie la manière dont les eurodéputés se mettent en scène dans leurs publications. Mobilisant l'Europe pour leur propre compte, les élus cherchent à mettre en avant leur impact concernant les retombées financières de l'Europe pour leur région, leur département ou leur ville. Par exemple, Alain Lamassoure (PPE/UDF puis UMP), vice-président de la communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, et président du conseil des élus du Pays Basque, affirme sur son site Internet avoir obtenu, alors qu'il était ministre des affaires européennes, l'inscription du pays basque en objectif 2 (reconversion économique) et avoir fait bénéficier sa région de financement à hauteur de 200 millions d'euros. Il liste également toutes les réalisations locales qui ont bénéficié de financements européens, depuis la construction d'une route jusqu'à la restauration d'un musée.

Porte parole de leur territoire au niveau européen, les eurodéputés sont aussi amenés à se positionner comme porte-parole de l'Union européenne dans leur territoire. Associant fréquemment cette posture à la nécessité d'expliquer et de communiquer, ils revendiquent l'importance de leur position et de leur rôle afin de rapprocher l'Europe des citoyens. L'éloignement ressenti par ces élus, lié à la position périphérique de l'institution, accroît d'autant leur souci de mettre en place une communication efficace et rationalisée pour tenter d'exister simultanément dans plusieurs espaces (européen, local, partisan, etc.). Ici comme ailleurs, la communication permet de se jouer des contradictions entre les différents registres contenus dans la définition du rôle, de mettre en scène, et de donner à lire des actions dans les cadres propres aux publics qui sont les leurs (Briquet, 1994). Par exemple, les agenda-type contenus dans les publications papiers ou électroniques insistent sur leur assiduité, l'importance du travail politique qu'ils effectuent au sein de l'institution mais aussi, et peut-être surtout, sur leur souci de rester attentifs aux problématiques locales – c'est-à-dire apparaître comme des élus de terrain proches de leur électorat.

Les publications des eurodéputés s'attachent ainsi à mettre en scène non seulement des identités localisées par l'intermédiaire de symboles, d'expressions, de slogans ou de résumés d'événements locaux, mais aussi des actions européennes en faveur de la région au niveau européen ou plus souvent l'action de l'Europe en faveur de la région – sans qu'une intervention précise du député ne puisse d'ailleurs être toujours spécifiée. En consacrant une part importante de leur contenu aux activités propres du député au sein même du PE – travail en commission, intervention en séance plénière, questions adressées aux commissaires, résultats ou contenus d'auditions, explications et commentaires sur l'état d'avancée de certains dossiers – ces publications exposent les spécialités politiques dans lesquelles s'engagent des acteurs tout en mettant en exergue les proximités sociales, leurs identifications territoriales et les liens objectifs qui unissent leur travail parlementaire et les problématiques locales.

Tout autant que la communication, la présence physique sur le terrain est, selon de nombreux élus, indispensable. Un député UDF élu entre 1997 et 1999 puis 2001 et 2004, conseiller régional, explique en effet en avril 1998 : « il faut exister, il faut se montrer, il faut aller au truc. Moi, j'ai des amis qui ont été dix ans au Parlement européen, personne ne savait qu'ils y étaient ». Du fait de cet impératif, une large majorité d'eurodéputés ouvrent une

permanence en « circonscription » tenue par un assistant, reprenant certaines pratiques notabiliaires des députés à l'Assemblée nationale (Michon, 2005). Les pratiques mises en œuvre par les assistants locaux, en étroite collaboration avec les députés, sont extrêmement variées. Outre l'accueil à la permanence, ils assurent les réponses aux courriers écrits et aux multiples sollicitations, protestations, demandes d'informations ou de soutiens que leur adressent des individus, groupes ou organisations les plus diverses (écoles, syndicats, organisations professionnelles, collectifs militants, élus, institutions locales, etc.). Dès lors que le député est européen, c'est vers lui, sa permanence et ses collaborateurs que se dirigent différentes demandes de services concernant des éléments très divers mais spécifiés au niveau européen (informations, subventions européennes ou demandes de stages dans les institutions européennes).

Les sollicitations sont aussi très larges et sans rapport direct avec les affaires européennes, d'autant plus lorsque, conseiller régional, général ou municipale, le député présente de multiples « casquettes ». Elles renvoient de fait à ce qu'on attend d'un député et d'un élu. Dès lors, ce sont aussi bien des demandes de subventions pour une multitude d'associations, de manifestations, de projets divers (pour lequel la plupart du temps il n'existe aucune possibilité de financements européens) ou des demandes d'aides personnalisées (procédure de naturalisation ou de régularisation d'étrangers en situation irrégulières, emploi ou obtention d'un logement HLM). La démarche mise en œuvre consiste à orienter les requêtes vers les personnes ou les services concernés, à mobiliser des réseaux personnels au sein des administrations, des autres institutions locales ou des entreprises, d'aider à la réalisation de dossiers, d'assurer un soutien moral ou d'appuyer des sollicitations en jouant sur le pouvoir symbolique que procure le titre de député européen, aussi bien auprès des institutions européennes que des administrations nationales. Répondre aux sollicitations tout en étant conscient que les moyens proprement européens sont extrêmement limités demande de l'imagination.

Le deuxième aspect de ces pratiques de terrains est la participation à divers événements : réunions publiques et conférences-débats, colloques, interventions dans les collèges et lycées, réunions avec des professionnels, interventions auprès de militants, manifestations de rue, inaugurations, assemblée générale d'associations, jumelages, déjeuners ou dîners avec des élus locaux, c'est-à-dire le registre de l'élu en représentation. Ces activités peuvent représenter une part non négligeable du temps des élus et leur permettre d'investir des lieux. Nombre de ces interventions correspondent à des demandes d'informations sur le fonctionnement des institutions ou des politiques européennes émanant de publics spécifiques (des professionnels par exemple, des militants politiques) ou non (des lycéens par exemple). Il s'agit d'une demande à la fois latente (elle renvoie à une demande que la plupart des députés identifient comme telle) et construite par les acteurs européens eux-mêmes.

Etre présent sur le terrain, c'est enfin rencontrer des acteurs locaux dans le cadre plus spécifique d'une directive négociée au niveau européen et à laquelle les députés sont associés en tant que rapporteur, *shadow* rapporteur ou membre de la commission. Pour mettre à disposition de ces acteurs un accès à la scène européenne, une expertise spécifique, un réseau politique et relationnel au sein de l'UE, il faut ainsi et par exemple rencontrer des syndicalistes et des ouvriers dans une entreprise menacée par un plan de licenciement à la suite d'une fusion avec une entreprise d'un autre pays européen, ou encore des représentants d'une profession dont les statuts sont menacés, comme par exemple ces dernières années avec les dockers de Marseille du fait de la libéralisation des services portuaires. Ces rencontres résultent aussi bien des sollicitations des acteurs concernés que des initiatives des députés eux-mêmes intéressés à l'établissement de contacts avec ces acteurs. Si ces pratiques reposent sur un répertoire d'action déjà éprouvé, et sur des routines constituées antérieurement dans d'autres arènes institutionnelles (en particulier au parlement national), il n'en reste pas moins

que ces modèles sont continuellement adaptés aux spécificités de l'espace européen et sujets à innovation. Les spécificités institutionnelles européennes étant remobilisées dans le cadre local par l'intermédiaire des eurodéputés, l'espace européen participe à l'émergence de nouveaux modèles d'action et de représentation.

* *
*

En conclusion, l'étude des pratiques des eurodéputés ne peut se faire sans référence au rôle d'intermédiaire entre différents espaces politiques qu'ils endossent. Cette perspective de recherche accroît ainsi la compréhension des effets de la multi-level governance, que ce soit au niveau européen ou territorial. C'est en interrogeant ce que sont les eurodéputés qu'on est en mesure de comprendre ce qu'ils font et pourquoi ils le font. C'est en s'attachant à expliciter les liaisons entre l'espace politique européen et les espaces politiques locaux que l'on accroît la connaissance de ce que produisent ces élus. L'enquête souligne que la territorialisation des eurodéputés est une dimension structurante de leur identité politique, les intermédiations entre l'Europe et les territoires n'étant pas négligeables au PE. En développant les spécificités du répertoire d'action mis en œuvre par les élus européens, cette contribution montre que les pratiques d'assemblée et les pratiques en représentation de ces territoires ne sont jamais déconnectées de leur positionnement dans divers espaces. Du même coup, au cœur d'un système ouvert, les eurodéputés, en souhaitant tirer parti de leur multipositionnement, créent des voies d'accès au niveau européen en fonction de leur territoire et des intérêts de leur électorat et des élus dont ils sont proches. On relève là une forme renouvelée d'une « régulation croisée » (Crozier, Thoenig, 1975) ou plutôt d'une « régulation conjointe » (Reynaud, 1997) avec un changement de niveau, de l'eurodéputé au local, et un contournement de l'échelon national. Car si les eurodéputés dépendent du champ politique national comme on le perçoit lors de la constitution des listes, leur relative extériorité au cours de leur mandat semble favoriser leur position de « marginal sécant » (Jamous, 1969). Il convient de noter, enfin, que les pratiques d'intermédiaires étudiées ici auprès des élus français se retrouvent au niveau d'autres nationalités (allemande, italienne, finlandaise notamment) – y compris auprès de nationalités où le cumul du mandat européen avec un mandat local est proscrit (espagnoles par exemple) –, avec des degrés variables en fonction des spécificités nationales. Si ces comparaisons demandent bien entendu à être approfondies, il n'en demeure pas moins que ces pratiques soulignent une dimension globale des rôles politiques attachés à la fonction d'eurodéputé.

Références bibliographiques

- ATTINA F. 1990. « The voting behaviour of the European Parliament members and the problem of the Europarties », *European Journal of Political research*, vol.18, p.557-579.
- ABELES M. 1990. *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Editions Odile Jacob.
- BEAUVALLLET W. 2003. « Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique. Le cas des eurodéputés français », *Politique Européenne*, n°9, p.92-122.
- BRIQUET J.-L. 1997, *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin.
- BRIQUET J.-L. 1994. « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice du métier politique », *Politix*, n°28, p.16-26.
- CORBETT R. ; JACOBS F. ; SHACKLETON M. 2000. *The European Parliament*, Fourth Edition, London, John Harper publishing.

- COSTA O. 2001. *Le Parlement européen, Assemblée délibérante*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- COSTA O. 2002. « Le travail parlementaire européen et la défense des intérêts locaux. Les députés européens dans la gouvernance multiniveaux », dans NAY O. ; SMITH A. (sous la dir. de), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généraliste dans l'action publique*, Paris Economica, p.195-225.
- COSTA O. ; NAVARRO J. 2003. « La représentation au Parlement européen. Qui représentent les parlementaires européens ? », dans SAURRUGER S. (sous la dir. de), *Les modes de représentation dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, p.123-151.
- CROZIER M. ; THOENIG J-C. 1975. « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France. », *Revue française de sociologie*, XVI, 1975, p.3-32.
- HAMMAN P. 2003. « Le droit communautaire : une opportunité pour la défense des travailleurs frontaliers », *Sociétés Contemporaines*, n°52, p.85-104.
- HIX S. ; LORD C. 1997. *Political Parties in the European Union*, London, Macmillan.
- JAMOUS H. 1969. *Sociologie de la décision, la réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CNRS.
- KAUPPI N. 1995. « European Union and French Political Careers », *Scandinavian Political Studies*, Vol.19 – n°1, p.1-24.
- KREPPEL A. 2002. *The European Parliament and Supranational Party System. A Study in Institutionnal Developpement*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MENY Y. ; MULLER P. ; QUERMONNE J.-L. (sous la dir. de) 1995. *Politiques publiques en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- MICHON S. 2005. « Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques », dans COURTY G. (sous la dir. de), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, p.118-135.
- NAY O. 2002. « Le jeu du compromis. Les élus régionaux entre territoire et pratiques d'assemblée. », dans NAY O. ; SMITH A. (sous la dir. de), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généraliste dans l'action publique*, Paris Economica, p.47-86.
- NAY O. ; SMITH A. 2002. « Les intermédiaires en politique », dans NAY O. ; SMITH A. (sous la dir. de), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généraliste dans l'action publique*, Paris Economica, p.1-21.
- PASQUIER R. ; WEISBEN J. 2004. « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, n°12, p.5-21.
- PHÉLIPPEAU E. 2002. *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin.
- REYNAUD J.-D. 1997. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- SHACKLETON M. 2000. « The Politics of Codecision », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 38, n°2, p.325-342.
- SMITH A. 1999. « L'espace politique européen, une vue trop aérienne », *Critique internationale*, 2, p.169-180.